

Mardi 7 février 2012

**Rédaction d'un rapport** établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession.

DURÉE : 3 HEURES – COEFFICIENT : 1

---

Vous êtes Educateur (trice) de Jeunes Enfants, directeur (trice) d'un centre multi accueil de 20 places, dans une commune de 15 000 habitants. Dans le cadre de leur programme politique, le Maire et son équipe municipale souhaitent mettre en œuvre une démarche Agenda 21. L'ensemble des services municipaux seront associés à la réflexion. Concernant le service Petite Enfance, il est à noter que chacun des établissements est doté d'une cuisine où sont confectionnés les repas.

Le responsable du service Petite Enfance doit animer une réunion à destination des élus de la ville. Il s'agit de leur présenter l'Agenda 21 et ses finalités, de réfléchir à sa mise en œuvre au sein du service Petite Enfance et d'envisager les types d'actions possibles.

Le Maire vous demande de rédiger à son attention un rapport sur ces points, exclusivement à l'aide des documents joints.

**Vous disposer des documents suivants :**

Document 1 : « Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ? » - Objectif développement durable comprendre et agir sur son territoire - Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE) document élaboré en 2004 (4 pages),

Document 2 : Circulaire du 3 décembre 2008 du Premier Ministre « exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et établissements publics » et Fiche n°5 « Alimentation » JO du 20/05/2008 (6 pages),

Document 3 : « Six crèches angevines vont tester les couches lavables » – article paru sur le 11/07/2011 <http://www.angersloiremetropole.fr/actu>. (1 page),

Document 4 : « Crèches HQE : écologiques mais pas seulement » la Gazette santé-social, n°50 – mars 2009 (2 pages),

Document 5 : « le Point sur L'Agenda 21 local, projet de société du 21<sup>ème</sup> siècle pour des villes et territoires durables » Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, n° 57 - juin 2010 (4 pages),

Document 6 : « Le Vercors se met à la cuisine bio ! » EJE, n°23 – juin/juillet 2010 (4 pages),

Document 7 : « Développement durable - Favoriser les bonnes pratiques » La Gazette – 13 Février 2006 (3 pages).

**Ce dossier contient 25 pages, dont 24 de documents**

**- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe. Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

**- Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre).**

**- L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

**- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

## 2.1- Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

Il n'existe pas en France de définition consacrée de l'Agenda 21 local. Ces dernières années, la multiplication des échanges entre praticiens de la démarche, grâce aux réseaux et colloques divers, a toutefois favorisé l'émergence d'une vision relativement consensuelle, qui permet de caractériser l'Agenda 21 local au-delà d'une simple interprétation des textes fondateurs.

### 1- UN PROCESSUS DE PROGRAMMATION ET D'ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

"Agenda", gérondif du verbe "faire" en latin :

"ce qui doit être fait..."

"21", comme le numéro de notre siècle,

calendrier grégorien : "...pour le xx<sup>e</sup> siècle"

"Un Agenda 21 local est un **processus** de réflexion **stratégique** proposé dans l'Agenda 21 de Rio pour mettre en place au niveau local un projet collectif de **développement durable**<sup>30</sup>."

Ce processus est de nature **participative**, à l'échelle d'un **territoire**. Il se concrétise par la mise en œuvre d'un **programme d'actions**, périodiquement **évalué et mis à jour**. Il se pérennise grâce à une **gouvernance** adaptée.

› **processus** : On parle également de "démarche Agenda 21" pour caractériser les différentes étapes de la réflexion puis de l'action.

› **réflexion stratégique** : la démarche fait appel à l'intelligence collective pour coordonner des actions autour de finalités précises à court, moyen et long terme. Fondée sur un diagnostic identifiant les enjeux significatifs du territoire à l'aune du développement durable, la stratégie définit et justifie une série d'objectifs pour le territoire, en présentant les moyens envisagés pour les atteindre.

› **développement durable** : la finalité de l'Agenda 21 local...

› **participative** : qui associe les acteurs concernés, ici potentiellement tout individu ou organisation qui vit, produit ou consomme sur le territoire. Le programme Action 21 de Rio fixe un cadre général sur la dimension participative de l'Agenda 21 local dans son chapitre xxviii.

**Programme Action 21**  
adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro

Chapitre 28, article 28.3, 3-14 juin 1992

Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter "un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité". La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées.

› **territoire** : espace présentant une cohérence d'ordre géographique, socioéconomique et/ou culturelle. Le territoire peut désigner une étendue de pays sur laquelle s'exerce une autorité, par exemple celle d'une collectivité locale. Dans l'approche du développement local, c'est une construction collective, un ensemble de perceptions et de vécu qui lie une population à son aire géographique. Dans cet espace, les individus, dans leur majorité, sont conscients des liens de dépendance et de solidarité qui les unissent, de la perspective d'un destin pour partie commun.



<sup>30</sup>-Définition tirée du Dictionnaire du développement durable, Christian BRODHAG, Florent BREUIL, Natacha GONDRAN, François OSSAMA, Éditions AFNOR, Saint-Denis, 2004, 284 pages.

► **programme d'actions**: document issu de la réflexion stratégique qui rassemble et hiérarchise les actions proposées. Il peut aussi détailler, au moyen de fiches de programmation, des actions et tâches opérationnelles à engager à court terme – généralement au cours de l'année – en affectant à chaque action un pilote, des partenaires, un échéancier, des moyens financiers et humains.

► **évalué et mis à jour**: selon une démarche d'amélioration. La finalité même de la démarche, le développement durable, impose d'agir sur le long terme. Le programme d'actions doit donc être enrichi et amendé au fil des ans, la stratégie revue en fonction du résultat des évaluations.

► **gouvernance**: "combinaison de démocratie électorale, de participation des citoyens et d'approches rationnelles de la décision basée sur des indicateurs et des évaluations"<sup>31</sup>. Ce néologisme issu de la science politique anglo-saxonne désigne ici l'organisation "d'un processus de décision et de mise en

œuvre garantissant la cohérence de l'action publique"<sup>32</sup>: cohérence entre les politiques menées, cohérence sur le long terme, cohérence entre territoires et entre échelons décisionnels, arbitrage équilibré entre les intérêts en présence.

## 2- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR FINALITÉ

À terme, un Agenda 21 local vise à contribuer au développement durable de la planète en faisant évoluer dans ce sens les activités humaines déployées sur un territoire particulier.

Pour mieux cerner la notion de développement durable, on peut partir de la définition qu'en donne le rapport Brundtland.

Toutefois, c'est la Déclaration de Rio qui, à travers ses 27 principes, permet d'en saisir le mieux toute l'ambition. Les principes 1 et 4 sur la place de l'Homme et de l'environnement méritent d'être relus (cf. préliminaires).

- Un Agenda 21 local est un processus de programmation et d'action en faveur du développement durable sur un territoire. Il se matérialise par un document regroupant une stratégie locale et un programme d'actions régulièrement actualisés.

- Le processus est initié par une collectivité locale ou un groupement de collectivités : Commune, Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Communauté urbaine, Pays, Parc naturel régional, Département, Région.

- C'est un processus participatif : l'implication des habitants et des acteurs socioprofessionnels nourrit tout à la fois des évolutions collectives et des changements de pratiques individuelles.

- Ce n'est pas une démarche "en plus" dans le fonctionnement de la collectivité, mais bien une référence globale pour les politiques publiques sectorielles et l'ensemble des projets conduits sur le territoire.

### Notre avenir à tous, Nations Unies, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement

Les Editions du Fleuve, Montréal,  
1988, 432 pages - Chapitre 2

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de "besoin", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

<sup>31</sup>-Source : Christian BRODHAG, École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (site Internet : [www.agora21.org](http://www.agora21.org)). • <sup>32</sup>-Source : Reconnaître les Agendas 21 locaux et les démarches de développement durable des territoires, Note du ministère de l'écologie et du développement durable, Direction des études, Paris, 19 avril 2004.

# LE DÉROULEMENT GÉNÉRAL DE LA DÉMARCHE

*En italique :  
les étapes  
nécessitant  
une concertation*

Processus de concertation permanent

## 1- Mobilisation des acteurs

Impulsion politique forte, sensibilisation des élus	p. 74
Délibération	p. 65
Désignation des porteurs politique et technique	p. 62
Cadrage budgétaire et temporel	p. 65
Sollicitation de partenaires et appuis extérieurs	p. 67
Formation des techniciens	p. 76
<i>Information et sensibilisation du public</i>	<i>p. 71</i>

## 2- Diagnostic partagé du territoire au regard du développement durable

État des lieux sur le territoire	p. 88
Diagnostic des politiques locales	p. 88
<i>Perceptions des différents acteurs</i>	<i>p. 79</i>
<i>Consultation élargie (enquête, entretiens...)</i>	<i>p. 79</i>
<i>Identification des phénomènes importants, de leurs causes, des tendances à l'œuvre</i>	<i>p. 88</i>

## 3- Définition d'une stratégie locale de développement durable, propositions d'actions

Synthèse du diagnostic et identification des enjeux	p. 91
<i>Propositions d'actions</i>	<i>p. 44</i>
<i>Hiérarchisation des priorités</i>	<i>p. 92</i>
Rédaction d'un premier document d'orientation	p. 93

## 4- Validation et programmation des actions

<i>Consultation élargie (enquête, entretiens...)</i>	<i>p. 79</i>
Estimation de la faisabilité technique	p. 92
Détermination des moyens	p. 92
Arbitrages des élus et programmation court/moyen terme	p. 93

## 5- Mise en œuvre des actions

Rédaction finale et publication de l'Agenda 21 local (stratégie et programme d'actions annuel)	p. 93
Mise en œuvre avec les partenaires	p. 44

## 6- Promotion et pérennisation

<i>Information, explication</i>	<i>p. 71</i>
<i>Soutien aux initiatives locales</i>	<i>p. 79</i>
Mise à l'ordre du jour régulière	p. 94

## Suivi

<i>Evaluation permanente</i>	<i>p. 94</i>
------------------------------	--------------

# PASSER D'UN PROCESSUS LINÉAIRE À UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Les phases de l'Agenda 21 correspondent au déroulement d'une démarche d'amélioration continue.
- La concertation et l'évaluation sont permanentes. L'évaluation s'appuie sur des méthodes et des indicateurs débattus, partagés et opérationnels.
- Sans attendre la planification, la collectivité pourra initier des actions concrètes qui auront valeur d'exemple et renforceront la mobilisation des acteurs dans le processus.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le Premier Ministre*

n° 5351/SG

Paris, le 3 décembre 2008

à

Monsieur le ministre d'Etat  
Mesdames et Messieurs les ministres  
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'Etat  
Monsieur le Haut Commissaire

**Objet : Exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics**

Lors de la restitution des conclusions du Grenelle de l'Environnement, le 25 octobre 2007, le Président de la République a insisté sur le rôle exemplaire que l'État doit jouer pour assurer le développement durable de notre économie.

Les travaux et manifestations du Grenelle de l'Insertion ont, quant à eux, permis de mettre en évidence la dimension sociale de cette politique de développement durable. La promotion de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi est un élément essentiel de cette politique et, dans ce domaine comme dans les autres, l'État se doit d'être exemplaire.

Ces préoccupations doivent être prises en compte dans tous les volets de l'action de l'Etat. Il se doit, en particulier, d'utiliser ses propres moyens de fonctionnement pour renforcer et favoriser l'émergence de modes de production et de consommation plus durables.

Les dépenses que l'État consacre annuellement à son fonctionnement courant dépassent les quinze milliards d'euros dont dix milliards d'euros pour les achats courants et cinq milliards d'euros pour les achats dits « métiers ». Ces dépenses doivent être désormais faites dans une approche de développement durable.

Les dépenses de fonctionnement des administrations peuvent, en effet, apporter une contribution significative face aux défis environnementaux et sociaux que nous devons relever. L'utilisation de ce levier permettra d'assurer une plus grande efficacité des politiques sectorielles en faveur du développement durable. Il s'agit aussi d'une question de responsabilité et de crédibilité. L'État ne peut ignorer dans sa gestion quotidienne les objectifs de développement durable qu'il souhaite voir prendre en compte par les entreprises et les consommateurs. En outre, cette orientation des dépenses de fonctionnement doit contribuer au soutien des éco-produits et des éco-technologies qui constituent un facteur important pour promouvoir une économie hautement compétitive et innovante.

La révision prochaine de la Stratégie nationale de développement durable sera l'occasion, pour chaque département ministériel, de préciser et d'actualiser sa contribution au développement durable dans le champ des politiques publiques dont il a la charge. Toutefois, sans attendre cette révision, je vous demande d'établir, dans un Plan Administration Exemple, les dispositions assurant la prise en compte des objectifs d'un développement durable dans le fonctionnement des services et des établissements publics placés sous votre responsabilité.

Afin de garantir une cohérence et une efficacité maximales de l'action de l'État dans son ensemble, chaque plan ministériel devra privilégier des actions communes à tous les départements ministériels et mobiliser l'ensemble des personnels impliqués dans la gestion courante de l'administration. Les actions relevant d'un fonctionnement et de métiers spécifiques à votre département ministériel ne seront traitées qu'indirectement par ce plan. Il conviendra néanmoins de leur appliquer les objectifs et les moyens des actions communes chaque fois que cela pourra l'être.

Les actions communes que je vous demande d'inscrire dans votre plan ministériel concernent :

#### I. Les achats courants

Définis par opposition aux achats dits « métiers », ils correspondent à la partie des achats publics commune au fonctionnement de toute administration. À ce titre, je vous rappelle que les orientations de la France sont définies par le Plan national d'action pour des achats publics durables<sup>1</sup> (PNAAPD). Ce plan, adopté en mars 2007, a pour objectif de faire de notre pays l'un des pays de l'Union européenne les plus engagés dans la mise en œuvre du développement durable en matière de commande publique. Il couvre une période de trois ans (2007-2009) et fera l'objet d'une révision au terme de cette période. Les fiches relatives aux achats généraux de produits et de services annexées à la présente circulaire reprennent, pour l'essentiel, les orientations définies aux paragraphes 93 à 108 du PNAAPD.

La mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs s'inscrit dans la politique globale d'achat de l'État que le gouvernement a décidé d'unifier lors du conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007. Elle relève donc de la responsabilité de la future structure responsable des achats de l'État qui devra définir la stratégie d'achat par catégories de produits pour l'ensemble des acheteurs, en tenant compte des objectifs du PNAAPD et des orientations contenues dans les fiches jointes à la présente circulaire.

---

1) <http://www.ecologie.gouv.fr/pnaapd.html>

2. Les mesures d'éco-responsabilité qui peuvent être mises en œuvre dans toute administration indépendamment ou en accompagnement des commandes publiques, notamment pour en diminuer le volume ou en améliorer la qualité.

Il s'agit de promouvoir des comportements éco-responsables des agents, une gestion énergétique économe des bâtiments publics ainsi que des politiques raisonnées de déplacements professionnels ou de gestion des déchets.

3. La responsabilité sociale de l'État, tant en sa qualité d'opérateur économique qu'en sa qualité d'employeur

L'Etat doit se fixer des objectifs élevés en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux de la personne au travail, l'intégration des personnes handicapées, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et la parité professionnelle. À cet égard, je vous rappelle qu'il a été décidé, lors du conseil des ministres du 9 avril 2008, que les achats publics socialement responsables doivent représenter au minimum 10 % des achats courants de l'État et de ses établissements publics d'ici 2012 dans les secteurs comportant au moins 50 % de main-d'œuvre.

Les modalités concrètes de ces actions sont précisées dans les vingt fiches annexées à la présente circulaire. Celles-ci fixent les objectifs et les échéances communs et détaillent les stratégies et les moyens d'actions à mettre en œuvre. Vous trouverez une liste de ressources utiles pour la réalisation de démarches responsables et d'achats publics durables sur le site Internet consacré à l'administration éco-responsable.<sup>2</sup>

Un effort de formation est en tout état de cause nécessaire pour faire naître et diffuser, chez l'ensemble des agents de la fonction publique, une culture partagée du développement durable.

Je vous demande de préparer votre Plan Administration Exemple sur la base de ces fiches et de mettre en œuvre, sans tarder, les actions qui y sont décrites dans l'ensemble des services de votre département ministériel. Vous vous attacherez à ce que les établissements publics placés sous votre autorité élaborent leur propre plan d'action.

Vous veillerez à renseigner les indicateurs figurant dans treize de ces fiches sachant que la batterie des indicateurs sera progressivement complétée. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur les outils de compte-rendu développés dans le cadre de la professionnalisation du métier d'acheteur public par la mission interministérielle France Achats (MIFA) et, ultérieurement, par la future structure responsable des achats de l'État ainsi que sur l'outil de suivi des démarches d'éco-responsabilité par site développé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Vous adresserez à la déléguée interministérielle au développement durable qui en assurera la synthèse, votre plan d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et un rapport annuel de suivi à compter de 2009. Je demande à la déléguée interministérielle d'animer un groupe de travail

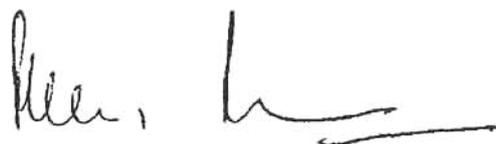
2) <http://www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr/>

1) TCO est un référentiel mis au point et contrôlé par la confédération suédoise des employés professionnels (« Tjänstemännens Centralorganisation ») :

chargé d'assurer, dans un esprit de partage d'expertise, d'expériences et de moyens, le suivi global des résultats de l'action de l'État exemplaire au regard du développement durable.

Un dispositif financier accompagnera la mise en œuvre de ces plans à compter de 2010. Il reposera sur le respect de différents indicateurs pertinents.

Je compte sur votre engagement pour que les exigences du développement durable se traduisent de manière effective dans le fonctionnement quotidien des services relevant de votre autorité et des établissements publics qui vous sont rattachés.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, characteristic of François Fillon's signature.

François FILLON

## Fiche n° 5

### **Alimentation**

#### **Objectifs**

Réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires en orientant la restauration collective publique vers des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement notamment en termes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et des ressources en eau.

#### Objectifs cible :

Pour 2010 : atteindre 15 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration des administrations de l'État et des établissements publics sous tutelle ;

Pour 2012 : atteindre 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration des administrations de l'État et des établissements publics sous tutelle.

#### **Stratégies**

Mobiliser, suivant le contexte, le levier financier adéquat (marché public, délégation de services publics, subvention aux associations de personnels) en tenant compte de toutes les prestations concernées : denrées alimentaires, produits alimentaires, services de restauration collective, services de traiteur, services de distribution automatique. En particulier, doit être exemplaire la consommation de produits alimentaires à l'occasion d'événements (réceptions, conférences) et des déjeuners/dîners organisés par les ministres.

À destination des usagers/consommateurs, signaler les produits issus de l'agriculture biologique présents dans les prestations offertes et communiquer sur la démarche.

Tenir compte de l'état de l'offre : lots spécifiques pour les produits certifiés « Agriculture Biologique » et tarification spécifique (transparence des prix) des repas contenant ces produits.

#### **Moyens d'actions**

Diffuser auprès des services d'achat la « Circulaire du Premier ministre du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective »<sup>14</sup>.

Cibler prioritairement les produits certifiés « Agriculture Biologique » présentant les surcoûts les plus faibles (fruits et légumes de saison, pain et produits à base de céréales).

Favoriser le groupement de commandes.

Instruction de chaque ministre à son cuisinier, au directeur compétent (restauration collective, distribution automatique) et aux autres directeurs (réceptions, conférences) pour introduire dans les cahiers des charges une part déterminée et croissante de denrées et produits alimentaires certifiés « Agriculture Biologique ».

---

14) JO du 20 mai 2008, <http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/IMG/020508.pdf>

Création d'un groupe de suivi, de veille<sup>15</sup> et de coordination avec les professionnels et les associations de consommateurs pour améliorer la connaissance de l'offre et des pratiques, favoriser le dialogue entre producteurs et acheteurs, profiter des travaux menés par les partenaires.

### Spécifications techniques

Exiger la certification « Agriculture biologique » couverte, protégée et dont les modalités de contrôle sont définies par un règlement communautaire<sup>16</sup>.

Viande : diminuer la ration moyenne (92,5 kg/an pour la France) au niveau de la ration européenne (88 kg/an).

Fruits et légumes : favoriser les produits de saison.

Produits exotiques non substituables (cafés, thés, etc.) : se référer aux certifications bio-équitable.

Poissons : veille marché sur les certifications de gestion durable de la pêche, favoriser les poissons sauvages hors quota par rapport à ceux faisant l'objet d'un quota.

Éviter l'achat de monodoses.

### Conditions d'exécution

Systématiser le recours aux clauses d'inscription des personnes éloignées de l'emploi dans les contrats ou à des structures employant une majorité de personnes handicapées notamment pour les services de traiteur (voir fiche n° 19).

### **Indicateurs de suivi**

3a = Valeur des denrées et produits alimentaires certifiés « Agriculture Biologique » achetés / Valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés

### Précisions

Indicateur suivi par la structure responsable des achats de l'État.

Périodicité : annuelle.

Les valeurs des denrées et produits alimentaires nécessaires au calcul de l'indicateur 3a sont relatives aux denrées et produits alimentaires faisant l'objet des prestations servies dans la restauration collective des agents de l'État.

**Fiches liées : n° 10, 11, 17, 18, 19**

---

15) Sont notamment envisagés : la création d'un label Haute Valeur Environnementale, l'introduction de critères environnementaux dans les labels administrés, la création d'un label officiel français de gestion durable des produits de la pêche.

16) Règlement n° 834/2007 du 28 juin 2007 (JOUE n° L 189 du 20 juillet 2007) :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:189:0001:0023:FR:PDF>

## SIX CRÈCHES ANGEVINES VONT TESTER LES COUCHES LAVABLES

Le 11.07.2011

**Angers Loire Métropole soutient financièrement un service de location et d'entretien de couches lavables testé dans six crèches d'Angers. Objectif: contribuer à réduire les déchets.**

**Une crèche accueillant 25 enfants utilise en moyenne 80 couches jetables par jour, ce qui représente 5 tonnes de déchets par an.**

Déclinées en marron, bleu, rose ou beige, les couches lavables conçues et fabriquées par Edi Conso font leur entrée ce mois de septembre dans six structures angevines de petite enfance: les crèches Monplaisir et Les Plantes de la Ville d'Angers, deux crèches de l'Association Petite enfance et deux autres de la Mutualité française Anjou Mayenne.

Les partenaires de ce projet se sont donné jusqu'à la fin de l'année 2012 pour tester ce nouveau service de location et d'entretien de couches lavables, imaginé par Edi Conso et Coup de Pouce 49, soutenu par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers.

### **400 tonnes de couches à la poubelle**

Le principe est simple: chaque jour, les six crèches sont livrées en couches lavables par le chantier d'insertion Les Ateliers d'Edi Conso, qui récupère ensuite les couches souillées. Le lavage est assuré par une blanchisserie industrielle, elle-même issue de l'économie sociale et solidaire, le Syndicat inter-hospitalier de blanchisserie angevine.

Pour Gilles Mahé, vice-président en charge des déchets, l'intérêt de la collectivité est évident: *"Les structures collectives petite enfance jettent 400 tonnes de couches chaque année ce qui représente un coût de traitement important pour la collectivité, évalué à 115 euros la tonne"*.

### **Surcoût de 11 centimes**

*"La généralisation des couches lavables dans toutes les structures de petite enfance permettrait en outre de créer environ 7 équivalents temps plein"*, souligne de son côté Anne-Sophie Hocquet de Lajartre, vice-présidente d'Angers Loire Métropole déléguée à l'insertion.

Pratique à utiliser et aussi efficace qu'une couche jetable, la couche d'Edi Conso présente toutefois un surcoût de 11 centimes. Un surcoût qu'Angers Loire Métropole prend en charge, jusqu'à la fin de l'année 2012. *"Le temps de s'assurer que ce projet éthique répond bien à une logique économique et de recueillir l'avis des professionnels"*, conclut Gilles Mahé.

Source : <http://www.angersloiremetropole.fr/actu>

# Crèches HQE : écologique

Les crèches «Haute Qualité environnementale» concilient enjeux écologiques, économiques et sociaux pour le bien-être des jeunes enfants.

## POUR ALLER PLUS LOIN

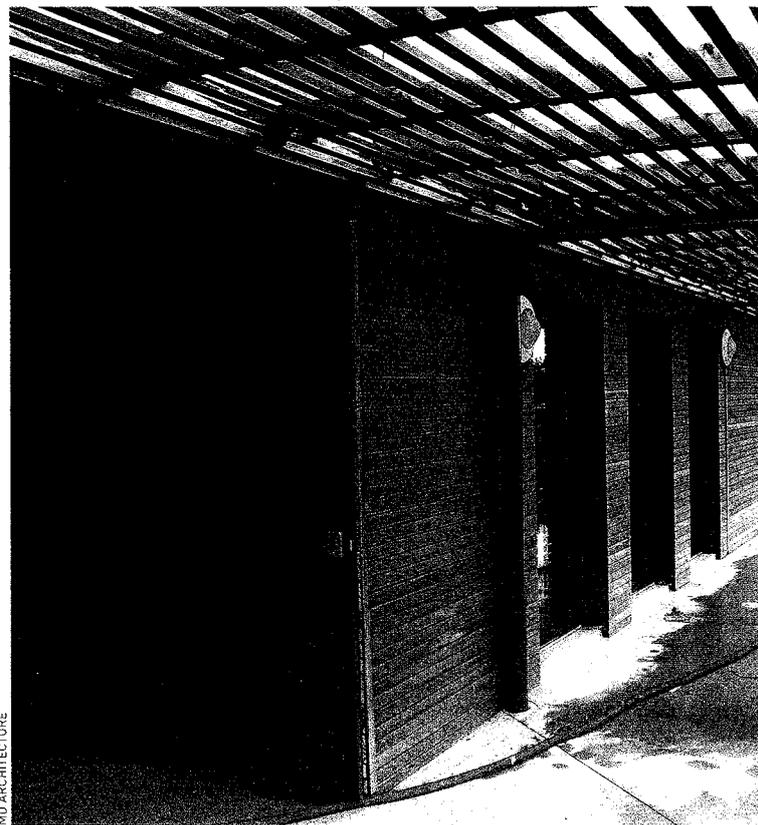
- ▶ **Architectes, conseil**  
- Association Navir (conseil et constructions pour la petite enfance, concept «Eoline»)  
<http://navir.asso.free.fr>  
- Marc Dilet, architecte  
[www.marcdilet.fr](http://www.marcdilet.fr)
- ▶ **Certification**  
Le label HQE est attribué aux crèches par Certivea (groupe CSTB).  
[www.certivea.fr](http://www.certivea.fr)
- ▶ **Gestionnaires de crèches HQE**  
- Communauté de communes entre Juine et Renarde (crèche de Bouray-sur-Juine)  
[www.entrejuineetrenarde.org](http://www.entrejuineetrenarde.org)  
- Sivom du canton de Saint-Lys (crèche de Fonsorbes)  
Tél. : 05 62 14 70 50  
- Ville de Honfleur  
[www.ville-honfleur.fr](http://www.ville-honfleur.fr)  
[creche-honfleur@orange.fr](http://creche-honfleur@orange.fr)  
- La Maison bleue (crèche interentreprise d'Elancourt)  
[www.la-maison-bleue.fr](http://www.la-maison-bleue.fr)

**D**epuis la première construction, en 2003, d'une crèche en Haute Qualité environnementale (HQE), dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, de plus en plus de collectivités se lancent dans ce type de projet. La déclinaison des quatorze cibles de la démarche HQE (1) et la définition des priorités varient selon les projets.

### A l'écoute des équipes

En décembre prochain, la communauté de communes entre Juine et Renarde, dans l'Essonne, disposera d'une crèche HQE à Bouray-sur-Juine. Largement vitrée, bien isolée, la nouvelle structure bénéficiera de la chaleur du soleil d'hiver et restera à l'abri de celui d'été, les débords de la toiture formant des auvents. «L'architecture doit être claire et joyeuse, et proposer différents espaces à l'échelle des enfants et des adultes, souligne l'architecte Marc Dilet. Elle doit aussi se projeter jusque dans l'ergonomie des détails tels que la température des mitigeurs. Le tout, en accord avec le projet pédagogique.»

Selon les équipes pédagogiques, les souhaits varient : certaines veulent de grands espaces où tous les groupes d'âges seront mélangés, d'autres les préfèrent plus cloisonnés. A Bouray-sur-Juine, les salles d'activité des grands et des petits seront associées, deux portes de part et d'autre de l'espace de change central permettant d'ouvrir et de fermer les espaces en fonction des activités. Une première crèche conçue dans l'esprit de la démarche HQE avait ouvert à la rentrée 2008 sur le territoire de l'intercommunalité, à Etréchy, mais seule la seconde sera labellisée (2), à l'initiative de Marc Dilet. Dans la première, la collecti-



La crèche de Fonsorbes comporte deux parties, l'une en briques Monom

### UN «ÉCOPROJET» PÉDAGOGIQUE

Si la crèche «Un, deux, trois, soleil» de Honfleur est labellisée HQE, son projet pédagogique est lui aussi conçu dans une logique de développement durable. Sa directrice, Estelle Hubert-Bourne, a ainsi mis en œuvre une utilisation expérimentale de couches lavables, testant des couches, des lessives ainsi que des produits d'entretien efficaces et écologiques. Côté alimentation, un cultivateur livre ses produits frais biologiques au retour du marché pour éviter les dépenses de CO<sub>2</sub> d'une livraison isolée. Les enfants s'occupent d'un potager arrosé avec de l'eau de pluie et vont chercher des légumes biologiques cultivés dans un jardin d'insertion. «Les visites régulières et les questions de représentants d'autres communes font évoluer le projet», note la directrice. Selon elle, un «bâtiment conçu dans le respect des enfants et des équipes contribue à ce que chacun soit plus à l'écoute».

tivité souhaite que des climatisations, certes moins écologiques, soient installées. «L'enjeu est de garantir, grâce à une climatisation réversible d'appoint, des températures d'été confortables en cas de canicule et, à terme, de valider les solutions écologiques et économiques testées dans ces deux crèches», précise Jean-

Marc Foucher, vice-président de la communauté de communes, chargé des travaux.

La volonté de construire durable ne se limite pas aux solutions thermiques et aux matériaux sains, nécessaires mais insuffisants dans ces démarches de développement durable, qu'elles s'accompagnent ou non

# es, mais pas seulement



L'autre à ossature et bardage en bois.

d'une labellisation HQE. La concertation avec les puéricultrices est un gage de succès. La crèche HQE « Un, deux, trois, soleil » de Honfleur, dans le Calvados, qui compte vingt berceaux, répond par exemple au label Haute Performance énergétique (HPE). Equipée d'un chauffe-eau solaire et d'une chaudière à bois biomasse, elle est largement éclairée grâce aux baies vitrées, tout en étant protégée l'été par des auvents brise-soleil.

Mais, livrée en mai 2007, cette première crèche municipale a vu son projet architectural réalisé en concertation avec des éducatrices de jeunes enfants avant le recrutement de l'équipe pédagogique. Conséquence, certaines innovations proposées ne se révèlent pas très concluantes. Ainsi, la fosse qui permet aux adultes d'être à hauteur des enfants attablés restreint finalement la proximité avec eux.

## TÉMOIGNAGE

**Suzanne Déoux**, docteur en médecine, professeur associé à l'université d'Angers, consultante en qualité-santé (Medieco) [\*]

### « La santé ne se réduit pas à des cibles »

« Nous ne pouvons pas envisager la santé uniquement à travers les cibles HQE qui en traitent directement (qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau) ou l'évoquent. La qualité de l'air est primordiale, encore plus lorsqu'il s'agit de tout-petits, mais toutes les cibles et les actions mises en œuvre doivent être envisagées selon leur interaction avec la santé. Il faut aller au-delà de la notion de "confort" acoustique ou visuel pour parler d'environnement sonore et lumineux. Celui-ci joue par exemple un rôle majeur sur les rythmes biologiques des enfants. De plus, tous les sens doivent être stimulés, notamment le toucher, mais pour des raisons d'hygiène, les revêtements de sol souples sont généralisés. Or l'architecture et le mobilier peuvent proposer des textures et des sensations différentes au pied qui participent au développement de la statique vertébrale. »

[\*] Egalement membre du Comité de développement durable en santé.

La directrice de la structure, Estelle Hubert-Bourne, a construit son projet pédagogique en s'appuyant sur les qualités du bâtiment, l'objectif fixé par les élus étant de s'insérer dans une démarche de développement durable et d'être un lieu d'expérimentation (*lire l'encadré*).

### Stimuler les sens

Les équipes de maîtrise d'œuvre constituées autour des architectes peuvent par ailleurs faire appel à des consultants spécialistes des problématiques écologiques et de santé, ainsi qu'à des acousticiens. Toutefois, le docteur en médecine Suzanne Déoux, qui prépare l'ouvrage *Bâtir pour la santé des enfants* (éditions Medieco), estime que la réflexion sur l'enjeu de santé du bâti doit dépasser les quatorze cibles de la démarche HQE telles qu'elles sont énoncées actuellement (*lire le témoignage*). Il convient de penser le bâtiment en fonction du public qu'il accueille avant de « s'interroger sur l'impact environnemental du bâtiment lui-même », souligne-t-elle. La notion de haute qualité environnementale doit ainsi intégrer

un questionnement conjoint des architectes et des équipes pédagogiques sur les futurs usages des espaces (jeu, repos ou accueil des jeunes enfants). Ainsi, à Fonsorbes, en Haute-Garonne, la partie sur rue de la crèche HQE qui vient d'être livrée sur le domaine de Banayre (MD Architecture) et accueille les locaux de service est traitée en briques Monomur, isolant des bruits extérieurs. Quant à la partie sur jardin, elle bénéficie d'une ossature et d'un bardage en bois.

Le couloir qui les relie comporte un mur droit et l'autre animé de deux courbes, qui permettent de créer un espace d'accueil et de jeu. Les enfants peuvent se l'approprier : la fonction de distribution des espaces du couloir est dépassée, son austérité oubliée. La variété des volumes, des formes, des matières – sols plastiques ou parquet – et des coloris stimulent les sens des enfants.

Une préoccupation chère à l'association « Navir, enfants, adultes, environnement », spécialisée dans le conseil et les constructions pour la petite enfance. L'un de ses architectes, Didier Heintz, a conçu pour

La Maison bleue, une entreprise qui crée et gère des crèches, un concept de crèche bioclimatique baptisé « Eoline » à charpente en bois préfabriquée en atelier. La première déclinaison d'Eoline, la crèche inter-entreprise d'Elancourt, réalisée pour la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, sera livrée en septembre.

### Variation des espaces

Au cœur de la structure : un jardin intérieur, couvert et ludique, autour duquel sont implantées des maisons. Il évolue au gré des variétés plantées et au fil des saisons, et propose différents cheminements et jeux (la maison du feu et son fourneau, la grotte enterrée...). Un ruisseau d'eau de pluie le traverse et passe sous une tour des vents, inspirée d'une technique traditionnelle perse : l'air frais est aspiré et ventilé naturellement jusque dans le jardin. Complétées par une pompe à chaleur (3), ces installations octroient au jardin couvert une fonction de régulation de la température et de la qualité de l'air de toute la crèche. Le chauffe-eau solaire, le plancher chauffant basse température, l'isolation thermique du bâtiment et la ventilation à double-flux, qui récupère la chaleur de l'air intérieur et l'utilise pour réchauffer l'air neuf filtré venant de l'extérieur, permettent d'atteindre les performances du label Très Haute Performance énergétique (TPHE). « Le rôle de l'architecte est de proposer un projet d'espaces variés pour jouer et crier ou s'isoler qui rencontre le projet pédagogique d'une équipe, affirme Didier Heintz. Il doit favoriser le jeu et l'éveil des sens de l'enfant ainsi que la conscience du monde qui l'entoure. » ■

Marion Seuneval

(1) Pour aider les maîtres d'ouvrage à définir leurs projets, la démarche HQE se décline en quatorze cibles ou objectifs d'écoconstruction, d'écogestion, de confort et de santé.

(2) Le label HQE est attribué par Certivéa, filiale du CSTB.

(3) Une pompe à chaleur puise les calories de l'air (aérothermie), du sol (géothermie, puits canadien) ou de l'eau (nappe, tour des vents) et les transfère au bâtiment.



# L'Agenda 21 local, projet de société du 21<sup>ème</sup> siècle pour des villes et territoires durables

*Près de 20 ans après Rio, l'Agenda 21 local entre en France dans sa phase de maturité. Elaboré à l'initiative des collectivités territoriales, il met en œuvre la rencontre des enjeux internationaux et locaux. Sa réussite implique une construction collective associant acteurs publics et privés ainsi que la population. La démarche est accompagnée par des outils élaborés par le ministère en charge du développement durable en collaboration avec des collectivités et des associations d'élus, sur la base des expériences des collectivités pionnières. Il constitue une approche globale et aboutie pour la territorialisation du développement durable et représente une clé de réussite de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement à l'échelle des territoires. Il vise un changement des comportements en promouvant un nouveau modèle de société. Le sommet de la Terre en 2012 («Rio + 20») sera l'occasion d'un bilan de vingt années d'expérience et de l'émergence de nouvelles perspectives.*

L'Agenda 21 local est un projet territorial de développement durable. Il prend en compte à l'échelle locale les préoccupations planétaires affirmées depuis la Déclaration de Rio de 1992 (*encadré*). Il comporte un diagnostic, une stratégie et un plan d'action pluriannuel. Il couvre l'ensemble des champs de compétence des collectivités de façon transversale : santé, habitat, gestion des ressources, transports, culture... Il concerne des communes rurales et des villes, des pays, des conseils régionaux, des conseils généraux, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des parcs naturels régionaux (PNR). Il vise à rendre durables ces villes et territoires.

## Des finalités du développement durable

L'Agenda 21 poursuit les cinq finalités du cadre de référence national des agendas 21 qui résume les textes fondateurs du développement durable :

- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ;
- Lutter contre et anticiper le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;

- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les finalités sont interdépendantes et doivent être poursuivies de front. Leurs déclinaisons opérationnelles visent une amélioration continue des conditions de vie du territoire à long terme. Elles s'appuient notamment sur la réversibilité des choix de développement et l'expression d'une solidarité avec l'ensemble des hommes de la planète.

## Une démarche de projet

L'Agenda 21 local est une démarche volontaire, portée par une collectivité ou un groupement de collectivités. Il se traduit, sur la base d'un diagnostic spatialisé et partagé, dans une stratégie organisée autour d'axes prioritaires hiérarchisés, et un plan d'action territorial pluriannuel.

L'ambition première d'un tel projet est d'engager le territoire et ses habitants dans une démarche d'amélioration continue, qui implique des changements de comportements. Il est l'instrument politique pour conduire à long terme le territoire vers la «durabilité», sur la base d'une démocratie participative.



## Encadré : Les textes fondateurs de « l'Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle »

### Des engagements internationaux et européens

Le programme « Agenda 21 » a été adopté par les Nations Unies lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et ratifié par 178 pays. Son chapitre 28 appelle les pouvoirs locaux à mettre en place un Agenda 21 (local) à leur échelle, sur la base d'une gouvernance locale renouvelée.

### Extrait du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio :

«... Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter « un programme Action 21 (Agenda 21) à l'échelon de la collectivité ».



En 1994, les collectivités rédigent la « Charte des villes européennes pour la durabilité » dite Charte d'Aalborg, construite autour de trois axes principaux :

1. La déclaration commune ;
2. La campagne de communication ;
3. La participation au processus du chapitre 28 de Rio.

*Extrait de la Charte d'Aalborg : « Nous, villes européennes, signataires de la présente charte, nous engageons en participant à la campagne des villes européennes durables à déployer tous nos efforts pour parvenir au sein de nos collectivités à un consensus sur un programme local en réponse à l'Action 21 (Actions Locales 21) »*



Au Sommet de Johannesburg « Rio +10 », en 2002, les collectivités territoriales françaises déclarent leur engagement à développer des agendas 21 locaux et demandent le soutien de l'État pour atteindre cet objectif.

### Des références nationales

En 2003, la Stratégie nationale de développement durable confirme le soutien de l'État et en 2006, le « Cadre de référence national pour les projets territoriaux et agendas 21 locaux », est adopté par l'État et soutenu par les principales associations d'élus. Les finalités précisées dans ce Cadre sont identiques à celles du préambule de la charte de l'environnement adossée à la Constitution en mars 2005, cohérentes avec les défis de la Stratégie européenne de développement durable (SEED) et de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD).

## Le soutien de l'État

Les collectivités engagées dans un Agenda 21 local ont le soutien de l'Etat qui est inscrit dans la Stratégie nationale de développement durable ainsi que dans la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2. Ce soutien est mis en œuvre par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) du ministère en charge du développement durable. Il se traduit par des outils méthodologiques, des séminaires et des journées d'échanges pour les collectivités. Le CGDD anime aussi le Comité national Agendas 21, soutient l'émergence des comités régionaux et de plates-formes-ressources régionales, co-pilote l'Observatoire national des agendas 21 en collaboration avec le Comité national, les associations d'élus et les collectivités.

### Le rôle déterminant des services déconcentrés dans l'impulsion et la gestion des agendas 21

Les Directions départementales du territoire (DDT) et les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) favorisent l'émergence d'une culture commune de développement durable et impulsent des démarches territoriales de développement durable.

Elles peuvent apporter aux collectivités un appui méthodologique, favoriser la mise en place de la concertation, apporter un concours financier, accompagner l'agenda 21 tout au long de sa vie et notamment dans les phases d'évaluation.

Les DREAL accompagnent également les demandes de prolongement de la Reconnaissance nationale.

## La reconnaissance nationale

Depuis 2006, un dispositif de reconnaissance nationale est proposé aux collectivités qui souhaitent faire valider leur projet de territoire en tant qu'Agenda 21.

Les candidats présentent un projet avec un plan d'action adopté par le conseil des élus. La reconnaissance « Agenda 21 local » est attribuée pour trois ans si le projet satisfait au cadre de référence à l'issue du processus d'expertise diligenté par le Commissariat général au Développement Durable avec le concours du Comité national Agendas 21. Elle se matérialise par l'attribution d'un diplôme, d'un trophée et d'un logo. Sa plus value réside dans l'analyse des projets par la double expertise qui donne lieu, que le territoire soit reconnu ou non, à l'établissement d'une fiche de commentaires et de recommandations. Une session est organisée annuellement.

La reconnaissance permet de promouvoir les projets auprès des institutions et des organismes qui interviennent dans le développement territorial et pour lesquels elle constitue un gage de qualité et de cohérence. Elle permet également de rendre compte de l'engagement de la France, au niveau européen comme au niveau international.

La reconnaissance peut être prolongée de deux ans sur la base d'un point d'étape de la démarche.

A ce jour, 141 territoires ont été reconnus au cours des quatre sessions de reconnaissance depuis 2007, sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer (cartes).

## Une approche concertée et transversale

### Une démarche partagée et évaluée

Le processus de construction d'un tel projet est nécessairement collectif, associant la population, les acteurs publics et privés, selon des règles de participation partagées. Il implique une appropriation de la notion de développement durable en vue d'un changement de comportement personnel et collectif. Il requiert une volonté politique affirmée notamment pour assurer la transversalité au sein des services, et entre élus, pour dépasser les logiques sectorielles et faciliter la coopération.

Démarche d'amélioration continue, l'agenda 21 suppose de suivre les avancées du projet afin de faire évoluer la stratégie en mesurant les progrès accomplis et en précisant les objectifs qui restent à atteindre.

### Une réponse territoriale à des enjeux globaux

La simple inscription d'une action de développement local dans un agenda 21 local ne suffit pas pour la transformer en « durable ».

Pour être « durables », les actions répondent aux enjeux locaux identifiés, tout en répondant aux enjeux planétaires. C'est bien cette double réponse qui permet d'appréhender la complexité des choix et les ruptures nécessaires à une société en évolution vers la « durabilité ».

### Un instrument de mise en cohérence des outils réglementaires ...

L'agenda 21 local prend en compte toutes les problématiques du territoire, qui peuvent ensuite se décliner à travers des outils et des procédures réglementaires. Il peut s'agir d'un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de sa déclinaison spatiale (Schéma de cohérence et d'orientation du territoire - SCOT, Plan local d'urbanisme - PLU, Carte communale), d'un Plan local de l'Habitat, d'un Plan de déplacement urbain (PDU), d'une Charte pour l'environnement, d'un Plan climat-énergie territorial, d'un Schéma de développement commercial, ... L'agenda 21 est ainsi le garant de la cohérence de ces outils au regard du diagnostic. Les orientations stratégiques qui en résultent se traduisent ensuite dans ces outils.

### ... en cohérence avec les autres projets territoriaux ...

L'agenda 21 local s'articule également avec les autres projets territoriaux de développement durable réalisés à d'autres échelles territoriales, ainsi qu'avec d'autres démarches. Par exemple, l'articulation doit être recherchée entre agendas 21 communal et intercommunal.

### ... et avec d'autres types d'agendas 21

D'autres types d'agendas 21, basés sur la logique de programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle se développent. Il s'agit d'Agendas 21 d'organisations, notamment d'entreprises, d'associations, d'établissements scolaires, d'universités.... En fonction de l'ancrage territorial de leur plan d'action, ces agendas 21 d'organisation rechercheront une cohérence avec l'agenda 21 local lorsqu'il existe.

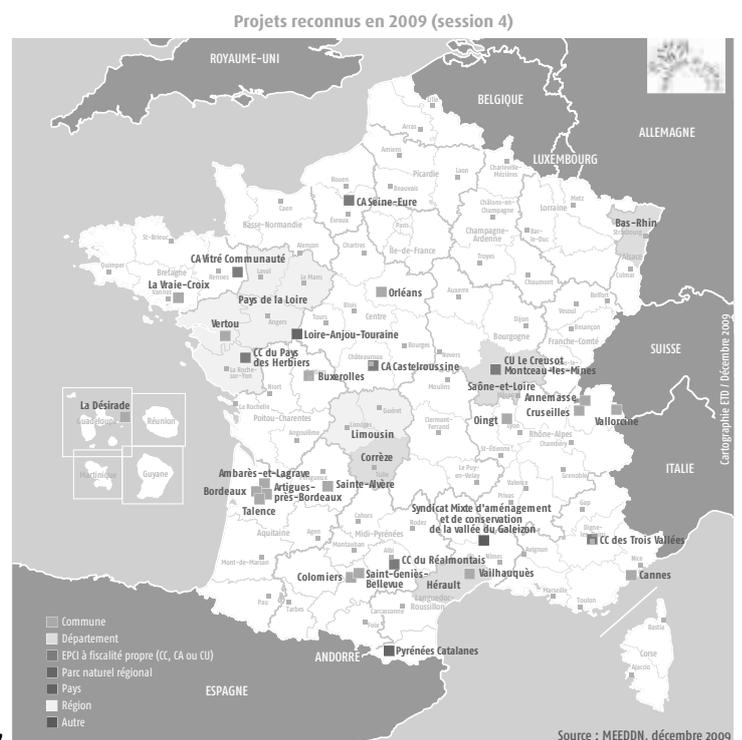
## Les outils de référence et d'accompagnement

Ces outils sont élaborés par le ministère en étroite collaboration avec les associations d'élus et les collectivités et mis en oeuvre par les services déconcentrés. Ils sont complétés aujourd'hui par un référentiel pour l'évaluation.

### Le cadre de référence pour guider la démarche

Le cadre de référence pose les bases et les concepts de l'Agenda 21. Il explicite cinq finalités mises en avant dans les textes fondateurs du développement durable (cf encadré).

Il guide la démarche qui est fondamentale pour la réussite du projet. Il tend à la mise en place d'une nouvelle organisation qui rende possible la coproduction, la mise en oeuvre et l'évolution au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue.



## Le référentiel pour l'évaluation, en préparation

Le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et des agendas 21 locaux a été élaboré, à la demande de collectivités, par un groupe de seize collectivités pionnières dans le domaine de l'évaluation des politiques de développement durable, et piloté par le ministère en charge du développement durable. Il pose à la fois les bases théoriques et les éléments pratiques de l'évaluation des agendas 21 locaux.

Il a été expérimenté en 2009-2010, par quinze autres collectivités volontaires, de tailles diverses, impliquant élus et techniciens.

Le cœur de l'outil est constitué par des questions stratégiques, assorties d'un ensemble de 45 indicateurs clés. L'ensemble est articulé autour des finalités et des éléments de démarche définis dans le Cadre de référence national.

Sur la base des retours d'expérience, il préconise de considérer comme déterminants les éléments suivants : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage du projet, la transversalité de l'approche, l'évaluation partagée du projet. Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue.

## L'Observatoire national pour le partage des expériences ...

L'«Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable», créé en 2006, réunit l'Association 4D, l'Association des Maires de France, le Comité Agenda 21 et le ministère en charge du Développement durable.

Il est une plate forme d'information et d'échanges sur les pratiques territoriales de développement durable.

Nourri des apports, des réflexions et des expériences des collectivités, il est également un espace pour engager des travaux collectifs de fond et de réflexion.

## ... et témoin de la dynamique des Agendas 21 locaux

L'Observatoire a recensé à ce jour 600 démarches Agenda 21 local. Au total, 60 % de la population française est concernée par au moins un Agenda 21 local. 70 % des communautés urbaines sont engagées dans cette démarche, plus de la moitié des régions, 40 % des départements, 20 % des communautés d'agglomération...

## Pour en savoir plus

### Cet article a été rédigé par :

Magali Bardou, Céline Braillon, Sandrine Fournis, Yannick Jourdan et Philippe Senna

**Conctat :** Sandrine Fournis : [sandrine.fournis@developpement-durable.gov.fr](mailto:sandrine.fournis@developpement-durable.gov.fr)

- Sur les agendas 21 locaux et démarches locales de développement durable : <http://www.developpement-durable.gov.fr/Agendas-21-locaux.html>
- Le cadre de référence est disponible à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gov.fr/Cadre-de-referance-pour-les.html>
- Le référentiel pour l'évaluation, sera disponible à partir de septembre 2010
- Adresse du site de L'«Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable » : <http://observatoire-territoires-durables.org/>
- Le point sur « Le projet de stratégie nationale de développement durable 2009-2012 », n°1 janvier 2009

## La force du partenariat pour l'accompagnement des démarches

Le « Comité national Agendas 21 » est le garant de la qualité du dispositif de reconnaissance.

Il regroupe une cinquantaine de membres : 11 ministères, 4 établissements publics, 10 fédérations d'élus ou de territoires, 2 associations de chambres consulaires, 20 associations nationales diverses.

Il a participé à l'élaboration du cadre de référence et du dispositif de reconnaissance. Il donne un avis sur les demandes de reconnaissance et participe à la capitalisation des expériences.

### Les comités régionaux « agendas 21 »

À l'échelle régionale, s'est mis en place depuis 2006, à l'initiative des Préfets, un mode de « gouvernance à 5 », sous forme de Comités régionaux, visant à promouvoir et accompagner les démarches de développement durable des territoires, associant aux services de l'Etat, des représentants de la région et des départements ainsi que des représentants des collectivités locales et de la société civile (activités économiques, usagers, associations familiales et de protection de la nature, financeurs potentiels...).

La circulaire «Territorialisation du Grenelle » de mars 2009 incite à constituer ces comités régionaux pour la mise en œuvre des lois issues du « Grenelle de l'Environnement».

### Les réseaux régionaux

L'importance du partenariat a fait naître des réseaux d'échanges, de mutualisation, de capitalisation pour accompagner des collectivités ou la montée en qualité des projets. Ainsi, existe un réseau des correspondants régionaux agendas 21 des Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) et des DREAL, animé par le CGDD. Des réseaux d'acteurs sociaux, et de collectivités existent également.

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

le point sur

**Commissariat général  
au développement  
durable**

Service de l'économie,  
de l'évaluation  
et de l'intégration  
du développement durable

Tour Voltaire  
92055 La Défense cedex  
Tel. : 01.40.81.21.22

**Directeur de la publication**  
Françoise Maurel

**Rédacteur en chef**  
Laurence Demeulenaere

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal : juin 2010

conception graphique et impression  
MEEDDM/SPSSI/ATL2



imprimé  
sur du papier  
certifié ecolabel  
européen,  
[www.eco-label.com](http://www.eco-label.com)



Interview par  
Vanessa Bonet,  
Journaliste

# Le Vercors se met à la cuisine bio !

## Interview de Chantal Grélé

Assurer aux enfants une alimentation saine et équilibrée, ainsi qu'un éveil au goût ? Voilà l'objectif que s'est assigné Chantal Grélé, éducatrice de jeunes enfants aux Diablotins, multi-accueil de St-Nizier-du-Moucherotte (38). Pour y parvenir, une cuisinière officie au sein de la structure, depuis la rentrée de septembre, et sert aux tout-petits des repas bio. Comment un tel projet a-t-il pu être concrétisé ? Comment les enfants ont-ils appréhendé le changement ? Zoom sur une initiative au goût du jour.

**Quel est votre parcours professionnel et comment êtes-vous arrivée à la direction d'une structure au sein de laquelle exerce une cuisinière bio ?**

**Chantal Grélé :** Je suis éducatrice de jeunes enfants, diplômée depuis 1987. J'ai travaillé dans des structures municipales et associatives. Je suis actuellement directrice des Diablotins, multi-accueil associatif à gestion parentale de 20 places, et ce depuis décembre 2007. Mais j'exerce au sein de la structure depuis 1999 : j'ai débuté ici en tant que directrice adjointe. La structure est financée par les participations familiales, les subventions de la Caf et de la mairie, qui nous met également à disposition les locaux et paie les charges. Nous avons aussi deux subventions du conseil général : une pour le fonctionnement et une autre pour les initiatives locales.

Le projet d'embauche d'une cuisinière a débuté en mars 2009 et elle est effectivement en poste depuis septembre 2009. Avant son arrivée, nous travaillions avec un traiteur, qui fournit d'ailleurs encore certaines structures petite enfance du Plateau, ainsi que les écoles maternelles et primaires. Tout se faisait en liaison chaude, car nous n'étions pas équipés pour la liaison froide. Nous étions livrés chaque jour vers 11 h 30.

**Quel a été l'élément déclencheur qui vous a donné envie de passer de la livraison des repas par un traiteur à l'embauche d'une cuisinière bio ?**

Avant d'exercer au sein des Diablotins, je travaillais dans une structure qui embauchait sa propre cuisinière. La configuration des locaux était un peu identique à celle que nous avons ici : la cuisine était ouverte et visible par les enfants. Au niveau péda-

gogique, cela constituait un réel avantage en ce sens que les tout-petits sentaient les odeurs de cuisine, cela les mettait en appétit et éveillait leur curiosité. Lorsque je suis arrivée ici, le système avec le traiteur était installé. Mais mes collègues, comme moi-même, trouvions que les repas servis n'étaient pas forcément adaptés aux besoins des tout-petits : par exemple, les gratins de légumes comptaient plus de béchamel que de légumes. Le « mécontentement » nous a donc poussés, avec les autres structures du Plateau, à lancer une enquête permettant de déterminer la nature du problème : quantitatif ou qualitatif ? Nous espérions être entendus, mais le traiteur n'a pas fait l'effort de s'adapter à nos besoins. C'est à partir de là que tout a commencé.

La directrice qui m'a précédée était moins partante que moi pour monter un tel pro-

jet, donc une fois à la direction de la structure, je me suis fixé l'objectif d'avoir une cuisinière sur place. J'ai commencé par comparer ce que nous dépensions alors (traiteur, fournisseur du gouter, agents d'entretien) et ce que nous dépenserions avec une cuisinière (son salaire, englobant les heures de cuisine et de ménage). J'ai également fait un prévisionnel de budget : nous devons acheter de l'électroménager et du matériel de cuisine. Le tout revenait moins cher qu'avec le traiteur, et il nous restait assez d'argent pour les denrées alimentaires. S'est alors posée la question du bio. Nous vivons dans un environnement très rural, avec beaucoup d'agriculteurs biologiques, donc il m'a semblé intéressant d'utiliser les produits locaux. En effet, nous n'allons pas forcément à la recherche des produits étiquetés AB. Ce que nous voulons c'est permettre le développement de l'agriculture locale. Tout cela a été renforcé par le film documentaire *Nos enfants nous accuseront*<sup>1</sup>. Tourné dans le Gard, celui-ci retrace l'expérience du maire d'un petit village qui a décidé de proposer aux enfants de l'école une cantine bio. Lorsque j'ai vu ce film, j'ai été interpellée par la forte présence de produits toxiques dans les denrées alimentaires que nous achetons. Or,

**[ nous avons une responsabilité en tant que professionnels de la petite enfance, mais aussi en tant qu'adultes, par rapport à ce que nous mettons dans l'assiette des enfants. ]**

Notre situation géographique et ce film m'ont donc donné envie d'essayer le bio. Seul le prix aurait pu m'arrêter... Pour ne pas être confrontés à un tel problème, nous avons mis en place, avec l'aide du pédiatre référent de la crèche, des menus spécifiques. Il nous a, par exemple, expliqué qu'il n'était pas nécessaire pour un enfant de manger de la viande tous les jours. Sur la semaine, nous avons donc un ou deux repas végétariens, ce qui a permis d'alléger le budget. De plus, Géraldine, la cuisinière, prépare vraiment la quantité nécessaire à chaque enfant : si un tout-petit a besoin de

20 grammes de viande, il en aura 20 et non 30. Tout cela nous permet de ne pas dépasser le budget alloué à l'achat des denrées alimentaires.

### **Concrètement, comment s'est passée la création de la cuisine ?**

Nous avons vraiment débuté le projet en mars 2009 pour une mise en place en septembre de la même année : tout est donc allé très vite. Nous avons eu la chance de voir tout le monde s'investir. Lorsque nous les avons sollicités, les parents du bureau ont immédiatement adhéré au projet. Pour eux, employer une cuisinière bio était plus que positif puisqu'il n'y avait même pas de coût supplémentaire dans la mesure où avec la PSU, les repas ne sont plus facturés aux familles. Une maman de la commission de réflexion de ce projet, qui est architecte, nous a, par exemple, aidés pour l'élaboration des plans car nous souhaitions abattre une cloison de la cuisine afin de mettre un meuble de rangement. Mon mari nous a également apporté son aide. Formateur en cuisine, il a eu Géraldine comme élève et me l'a recommandée. Cette dernière a d'ailleurs adhéré au projet immédiatement. Il nous a aussi accompagnés dans la mise en place du projet en ce sens qu'il savait comment agencer la cuisine pour qu'elle soit le plus fonctionnelle possible pour une cuisinière. Il est vrai qu'à un moment, j'ai eu un peu peur : nos locaux sont municipaux et neufs, je craignais donc que la mairie refuse de nous laisser faire une ouverture dans la façade afin de faire passer l'extraction de la hotte... Si cela avait été le cas, le projet aurait été terminé ! Mais le maire nous a suivis.

À vrai dire, tout s'est accéléré car nous nous sommes entourés de personnes compétentes au bon moment.

### **Combien d'enfants accueillez-vous et à combien d'entre eux servez-vous le déjeuner ?**

Nous accueillons 20 enfants, de 2 mois et demi à 5 ans, par jour - nous avons 32 adhérents au total, donc 38 enfants circulent dans la structure au cours de la semaine. Les plannings sont établis à l'avance selon les contrats : des tout-petits viennent toute la semaine et d'autres quelques jours. Quoi qu'il en soit, nous servons au maximum 19 repas par jour. Cela a, d'ailleurs, eu son importance dans la faisabilité du projet car à partir de 20 repas servis, les normes d'hygiène sont tout à fait différentes<sup>2</sup>. La charlotte et les gants sont, par exemple, de rigueur.

Pour les encadrer, nous sommes huit adultes. Trois à plein temps et les autres à temps partiel (de 15 à 32 heures par semaine). Il y a deux EJE, dont moi-même, deux auxiliaires de puériculture, dont l'une est directrice adjointe, et quatre CAP petite enfance.

### **Pouvez-vous nous décrire une journée type au sein de votre structure ?**

L'accueil se fait à partir de 8 h. Pendant environ une heure, les enfants sont en jeux libres. Nous ne faisons plus de collation le matin car cela nous a été déconseillé par le médecin de la crèche afin de prévenir l'obésité. Vers 9 h 15, nous installons les tout-petits et leur donnons à boire : l'air est très sec en montagne et il fait très chaud dans la structure. Ce temps permet également aux enfants de se calmer avec une pause chansons. Vers 9 h 45, ils retournent en jeux libres. À ce

○○○

<sup>1</sup> - *Nos enfants nous accuseront*, de Jean-Paul Jaud, 2008.



○○○ moment-là, nous, les adultes, nous réunissons au milieu des enfants : nous nous transmettons les informations car nous arrivons par vagues, de 8 h à 9 h 30, et déterminons les personnes en charge de telle ou telle activité pour la journée en cours. Vers 10 h - 10 h 15, les activités commencent et durent jusqu'à 11 h 15. Ce matin, par exemple, ils ont skié. Ensuite, nous participons aux soins hygiéniques des enfants. Nous mangeons à midi, sauf les bébés qui, bien sûr, ont leur rythme propre. Deux professionnelles s'occupent des bébés et des moyens, et deux autres des grands. La cinquième professionnelle arrive à 11 h pour aider lors des repas. Nous participons une nouvelle fois aux soins hygiéniques après le déjeuner et les enfants font la sieste à partir de 13 h 30. Le lever se fait vers 15 h 30. Ensuite vient l'heure du goûter qui est, lui aussi, préparé par la cuisinière. À partir de 17 h, nous répartissons les enfants en petits groupes pour de nouvelles activités. Il s'agira, bien sûr, d'activités facilement défaits comme les jeux de balles ou la pâte à modeler. Les parents commencent alors à arriver... et les derniers enfants partent à 18 h 30.

**Tout est donc bien rôdé. L'arrivée de la cuisinière a cependant dû influencer sur votre quotidien. Comment a réagi l'équipe face à cela ?**

Cela a été un peu difficile lors de la construction du projet car cela demandait une remise en question de notre manière de travailler, mais aussi une nouvelle organisation. Si c'était à refaire, je prendrais peut-être plus le temps pour motiver l'équipe car elle s'est sentie un peu délaissée. De mon côté, j'avais l'impression qu'elle ne suivait pas alors qu'elle se sentait mise de côté car je prenais beaucoup les choses en main... je ne déléguais peut-être pas assez...

[ Ce projet nous a conféré des responsabilités toutes nouvelles liées, notamment, à l'hygiène de la cuisine. Nous suivons, bien évidemment, un protocole spécifique à ce niveau-là. ]

Dès le départ, notre projet a été suivi par un ami biochimiste. Nous nous posons de nombreuses questions telles que : avons-nous impérativement besoin d'une hotte électrique ou à extraction ? Est-il nécessaire de garder la partie propre et la partie sale de la cuisine ? Étant habitué à échanger avec la direction des services vétérinaires (DVS), il a pu répondre à tout cela. Pour le remercier, nous avons décidé de travailler avec lui pour le suivi et l'analyse des échantillons : une fois tous les deux mois, il vient et fait des prélèvements dans les échantillons pris par Géraldine lors de chaque repas et les analyse. Cela permet de déterminer la présence, par exemple, de micro-organismes pathogènes (salmonelle, coliformes fécaux etc.).

**En ce qui concerne la fourniture des denrées alimentaires, avez-vous des partenaires spécifiques ?**

Oui. Pour la viande, nous nous fournissons dans une ferme de Méaudre, qui ne fait que du bio. Pour le fromage de chèvre, nous avons un petit marché le vendredi après-midi à Saint-Nizier où viennent de nombreux producteurs ; et pour les fromages de vache, la crème, les faisselles, etc., nous allons dans une petite ferme de Méaudre. En ce qui concerne les légumes, nous nous fournissons dans un supermarché biologique de Villard-de-Lans. Et pour l'épicerie, nous allons à Grenoble puisqu'il s'agit d'aliments, tels les pâtes, le riz ou l'huile, que nous pouvons stocker. Nous travaillons également avec un poissonnier :

Géraldine achète le poisson tous les mercredis au marché d'Autrans et le cuisine pour le midi. À noter que pour ce dernier, il est difficile de savoir s'il est biologique ou non, nous prenons donc du poisson d'élevage Bio. C'est Géraldine qui s'occupe des courses. Il s'agit d'une organisation spécifique, car elle doit commander les produits à l'avance afin de pouvoir prévoir ses menus environ trois semaines à l'avance. Tout cela constitue un sacré investissement de notre part à toutes.

**Justement, comment se passe l'élaboration des menus ?**

Géraldine prépare les menus pour les grands. En tant que cuisinière, elle a beaucoup d'idées auxquelles nous ne penserions pas ! Ensuite, elle les montre à Emmanuelle, auxiliaire de puériculture et sous-directrice, et à moi-même pour validation. Emmanuelle s'occupe également d'adapter aux bébés les menus proposés par Géraldine.

**Avez-vous déjà quelques retours de la part des parents, que ce soit ceux du bureau ou des autres ?**

Oui ! Tous les parents sont absolument ravis du résultat. Tout comme la mairie d'ailleurs. Nous avons, par exemple, une maman qui nous a dit que jusque-là, son fils ne disait jamais ce qu'il avait mangé une fois à la maison. Alors que maintenant, il revient beaucoup plus facilement sur son déjeuner, sans compter qu'il parle beaucoup de Géraldine, qui s'est parfaitement intégrée à la vie de la structure. Les parents aiment regarder le menu pour savoir ce que leurs enfants ont mangé. Certains pensent même faire de même chez eux. Nous leur avons fait prendre conscience que, financièrement, nous nous en sortons et que, par conséquent, le côté financier ne doit pas les bloquer.

**Et qu'en est-il des enfants ?**

Au départ, ils ont été un peu réticents face aux nouvelles saveurs proposées, mais aujourd'hui

ils mangent volontiers de tout. Une éducation au goût a été nécessaire. Ils avaient l'habitude de voir arriver de la viande en sauce sans pouvoir la reconnaître donc ils nous demandaient « *c'est quoi ?* » et nous avions parfois un peu de mal à leur répondre. Maintenant, ce problème n'est plus. Lorsque nous faisons boire les enfants le matin, Géraldine arrive généralement du marché. Elle montre alors les légumes qu'elle va cuisiner aux tout-petits et leur explique ce qu'elle va en faire. Et lorsque les enfants mangent, elle leur demande « *qu'est-ce que vous avez dans vos assiette ?* » et ils répondent tous !

### **D'autres structures du Plateau vous ont-elles contactée pour suivre votre exemple ?**

Oui. J'ai fait passer aux autres structures un dossier reprenant les étapes du projet. Des parents de Villard-de-Lans sont également venus. Mais pour eux, la situation est complexe car la structure est municipale, sans compter qu'il s'agit d'une station touristique qui passe de 20 enfants hors saison à 40. Les normes ne sont plus les mêmes... La crèche

de Lans-en-Vercors est également intéressée pour suivre notre projet.

### **Dans la mesure où vous avez commencé avec la cuisine biologique, allez-vous mettre en place de nouveaux projets « écologiques » ?**

Nous sommes ouverts à tout cela. Nous utilisons, par exemple, les couches lavables pour deux enfants dont les parents nous ont sollicités. Nous pratiquons également le tri sélectif depuis un bon moment. Nous tentons vraiment de nous inscrire dans une démarche écologique et de sensibiliser les enfants à cela. Des adolescents du village ont créé un jardin à côté de la crèche, les enfants y viennent avec nous, nous leur achetons des légumes, nous amenons le compost, etc. Les tout-petits sont extrêmement réceptifs même s'il est vrai que pour eux « bio » ne signifie pas encore grand-chose. Nous essayons de leur faire prendre conscience de l'environnement dans lequel ils vivent. Et leurs parents nous suivent beaucoup sur tout cela.

Ensuite pour ce qui est de mettre en place un projet aussi important que celui de la cuisine,

nous allons attendre un peu. Pour améliorer encore le concept, au lieu d'acheter les légumes au supermarché, nous pourrions travailler avec l'Association pour l'aide au maintien à l'agriculture paysanne (Amap) : les producteurs locaux établissent des contrats avec des particuliers qui s'engagent à leur acheter des paniers de tant de légumes par semaine ou par mois. Cela nous éviterait de passer par des intermédiaires. J'en ai discuté avec Géraldine. Cela s'avère difficile à mettre en place car si nous avons du chou tout l'hiver, et qui plus est que nous n'en avons qu'un par panier, cela risque de poser les questions de la diversité et de la quantité. Quoi qu'il en soit, nous sommes vraiment très contents de la manière dont notre projet s'est concrétisé.

2 - Les établissements sont, le plus souvent, soumis aux dispositions de l'arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social. Néanmoins, pour les établissements à gestion parentale de 20 places au plus, ce sont les dispositions, plus souples, de l'arrêté du 9 mai 1995 qui s'appliquent, conformément à la note de service de la direction générale de l'alimentation du 10 août 1998.

### **Géraldine Nicolier, cuisinière aux Diablotins**

« Avant les Diablotins, j'ai travaillé en tant que chef de cuisine dans divers restaurants et avant cela, j'ai été coiffeuse pendant 18 ans ! C'est à mon arrivée sur le Plateau du Vercors que je me suis reconvertie. J'ai passé un bac professionnel cuisine du terroir en neuf mois.

Lorsque Chantal m'a proposé ce poste, je lui ai tout de suite fait part de mon intérêt pour celui-ci. Être auprès des tout-petits m'intéressait. J'allais pouvoir retravailler sur le côté nutrition inhérent au métier de cuisinière. Et, bien sûr, cela me permettait de ne plus être saisonnière. J'ai donc participé aux réunions de mise en place du projet et lorsque celui-ci a été finalisé, j'ai tout de suite intégré mon nouveau poste début septembre. C'était un sacré changement : je n'étais pas habituée à cuisiner d'aussi petites quantités !

L'organisation s'est mise en place progressivement. J'arrive vers 9 h 30 et les repas pour les bébés doivent être prêts à 11 h 15 maximum. Vient ensuite le tour des grands. Et une fois le déjeuner terminé, je fais le ménage dans la structure jusqu'à environ 14 h 30. J'ai, en effet, choisi de cumuler deux postes pour avoir plus d'heures de travail.

J'élabore à l'avance afin que les denrées alimentaires puissent être livrées - deux menus différents pour chaque jour : un pour les plus grands et un autre pour les bébés. Pour ce faire, j'essaie toujours de partir des mêmes produits, mais en adaptant pour les plus petits, en moulinant le poulet, par exemple. Ces menus, établis un peu à l'avance, sont validés par Chantal et Emmanuelle. Composer des menus pour des tout-petits n'est pas aisé. Il faut travailler avec des produits de saison, respecter les quantités nutritionnelles, leur faire manger des produits qu'ils n'aiment pas forcément et varier un peu les plaisirs. Il est nécessaire de faire preuve d'imagination !

J'ai remarqué que les enfants aiment savoir ce qu'ils vont manger. Donc lorsque j'arrive, je leur montre ce que je vais cuisiner. Nombreux sont ceux qui n'avaient jamais vu de patates douces ! Je sais également qu'ils n'aiment pas manger certains produits, comme les endives. J'essaie alors de trouver une recette qui leur donne envie d'y goûter. Le fait qu'ils me voient cuisiner est important car ils regardent ce que je fais, aperçoivent les aliments, sentent les odeurs... Cela n'a rien à voir avec le plat tout fait qu'on leur servait avant. Et pour moi, c'est un challenge chaque jour ! Par exemple, je n'ai pas le droit de saler, ni de poivrer car c'est déconseillé pour les enfants. J'essaie donc de jouer avec les épices, les saveurs. Aujourd'hui, j'ai fait du poulet à la vanille. J'essaie de cuisiner des plats qu'ils ne mangeront pas forcément chez eux. Je ne mets pas de barrière par rapport au fait que ce sont des enfants et qu'ils ne vont pas manger telle ou telle chose. Au contraire, le but est de leur faire goûter un maximum de plats, même si bien évidemment j'adapte l'assaisonnement. »



## DEVELOPPEMENT DURABLE

# Favoriser les bonnes pratiques

- Un peu flou de prime abord pour beaucoup d'agents, le concept donne du sens à l'action.
- Les collectivités favorisent la participation et révisent leurs modes de fonctionnement.

«**P**enser global, agir local»: rarement, l'adage d'origine anglo-saxonne n'a semblé aussi approprié. «Il faut libérer les envies de changer les choses, qui se retrouvent parfois réfrénées par les archaïsmes de certaines grandes administrations», traduit Jean-Charles Lardic, directeur de la qualité de vie partagée à la mairie de Marseille (Bouches-du-Rhône). Vaste programme, dont la réalisa-

## «Il faut nommer des ambassadeurs dans chaque service»



**Antoine Charlot**, responsable de l'accompagnement des collectivités dans leur démarche de développement durable au Comité 21

### AVIS D'EXPERT

«Le développement durable dépasse le champ d'intervention des directions de l'environnement. Il repose sur une approche intégrée et transversale. Toute politique d'aménagement doit désormais prendre en compte l'accessibilité des personnes en difficulté financière ou à mobilité réduite, la construction haute qualité environnementale, la maîtrise des flux et des pollutions, le bien-être, la qualité et les coûts des services publics, la rentabilité économique du projet, etc. Cela suppose de décloisonner les différents domaines

d'action de la collectivité. Voilà pourquoi les chargés de mission qui interviennent dans ce domaine doivent être directement placés sous l'autorité du directeur général des services. C'est là un gage d'efficacité certain. Dans le même temps, il convient de nommer des ambassadeurs du développement durable dans chaque direction. Les référents déclinent le message général de façon subtile et fraternelle. Grâce à eux, la prise de conscience est beaucoup plus forte.»

tion, exige, en amont, une réflexion profonde. Car le développement durable reste encore, aux yeux de la majorité, un concept flou. Sa définition la plus sommaire conjugue la préservation de l'environnement, l'amélioration de la cohésion sociale et l'efficacité économique. A l'image de la population, la plupart des territoriaux maîtrisent mal ses multiples implications pratiques. «Voilà pourquoi les personnels doivent être traités en individus. Un agent qui ne pratique pas le tri sélectif chez lui ne le fera pas au bureau», juge Michel Camy-Peyret, premier vice-président du Syndicat national des secrétaires généraux et des directeurs généraux des services (SNSGDGCT), auteur d'une enquête sur le sujet, menée auprès de ses collègues en 2004.

**Interrogations.** Malgré tout, la thématique suscite des vocations. «Elle mobilise beaucoup plus que le contrôle de gestion», sourit Hervé Ravel, directeur général des services de Saint-Jean-de-Monts (Vendée). Mieux, elle offre un prolongement aux nombreux agents qui, en dehors de leur cadre professionnel, s'investissent dans des associations à caractère caritatif ou écologique. «Des jeunes, des femmes d'une quarantaine d'années qui, leurs enfants devenus plus autonomes, veulent assouvir leur soif de projets, des bons connaisseurs de leur métier, qui repensent sans cesse leurs pratiques»: Renaud Layadi dresse les profils types des person-

### CHIFFRES CLÉS

- 40% des DGS et DGAS sont impliquées dans une démarche de développement durable, 22% pas du tout, 20% partiellement, et 18% sont au stade de la réflexion
- Sur 48% d'entre eux, les trois dimensions du développement durable (environnement, économique et social) ont la même importance, 48% privilégient l'environnement; 2% l'économique, et 2% le social.

Enquête réalisée auprès de 257 DGS et DGAS à l'occasion des Assises professionnelles des dirigeants territoriaux, les 14 et 15 octobre 2004.

nes les plus impliquées au sein du conseil régional de Bretagne, où il est chargé de mission pour le développement durable.

Dès son arrivée, en 2004, Jean Worms, qui assume la même fonction dans les Deux-Sèvres, a aussi entrepris de repérer des relais au sein de l'administration. Il a conçu un document de trois pages, constitué de questions fermées et ouvertes, puis d'une rubrique «commentaires et suggestions libres». «Aviez-vous noté que notre collectivité avait acté le principe de la mise en place d'un agenda 21?» «Dans vos responsabilités, prenez-vous déjà en compte le concept de développement durable?» «Selon votre expérience, quels sont les principaux obstacles à sa mise en œuvre?». Tels en étaient les principaux termes.

Une fois cette phase achevée, Jean Worms a organisé de longs entretiens avec les principaux cadres: «Le but était de laisser s'exprimer les



J.-P. TEILLET

## Une façon de passer à une culture de l'écrit

Le développement durable a été, pour nous, une façon de passer peu à peu d'une culture orale à une culture écrite. Pour obtenir, en mars 2005, la certification ISO 14001 de l'ensemble de notre système de management environnemental, nous avons renforcé les procédures et exigé une traçabilité, ce qui n'était pas l'habitude dans une petite collectivité comme la nôtre.

Hervé Ravel, DGS  
et Cynthia Chiron chargée  
de mission environnement  
à Saint-Jean-de-Monts.

doutes et les attentes.» Au cours de ses pérégrinations, il s'est trouvé des points d'appuis diplomatiques: un ingénieur au service du bâtiment et la responsable du bureau des marchés publics aux achats.

Marseille a monté seize ateliers d'«échange et d'innovation». Le Centre national de la fonction publique territoriale a dispensé, sur place, une formation aux différents animateurs. Lors des échanges qui ont succédé, des thématiques managériales ont occupé le haut du pavé. Des participants ont, par exemple, planché sur «Comment favoriser la circulation de l'information sur le développement durable?»

**Voyages d'études.** La préfecture des Bouches-du-Rhône et les Deux-Sèvres mettent d'abord en œuvre leurs nouvelles priorités en interne. «Il serait difficile de prêcher pour le territoire une politique que nous n'aurions pas mis en place de façon transparente», tranche Jean Worms. Il existe, cependant, autant de stratégies que de collectivités.

## Le Havre lance un concours

A la veille du lancement officiel, en juin, de son Agenda 21, la commune mobilise ses agents. Depuis le début du mois de février, et jusqu'au 2 mars, à titre individuel ou au sein d'équipes qui peuvent franchir les frontières entre directions et services, ils participent à un concours intitulé «Innovation pour le développement durable». Des prix de 20000, 15000 et 10000 euros seront attribués à la réalisation des trois projets sélectionnés par un jury composé d'élus, de membres de la direction générale, du service du développement durable et de partenaires extérieurs.

Les dossiers de candidature, ainsi que le règlement, trônent en page d'accueil de l'intranet. «Ceux qui en resteraient au stade des vœux pieux ne seront pas retenus, précise Pascal Pierre, directeur général adjoint du service des espaces publics et de la qualité de la ville. En revanche, la suggestion de l'un de mes collaborateurs de créer un plan de déplacement entre les différents pôles de la collectivité me paraît intéressante.»

Lille (Nord) et la région Bretagne se sont plongés dans des aventures participatives au long cours. Elus, agents, représentants de la société civile (associations, chambres consulaires, structures citoyennes...) y prennent part. Tous se retrouvent lors de voyages d'études, comme à Fribourg (Suisse), cité modèle pour sa mai-

trise de l'énergie. «Les gens ne doivent pas avoir l'impression qu'ils ont des montagnes à franchir. Il convient d'éviter, dans le même temps, toute forme de retour en arrière», recommande Maud Lelièvre, adjointe au maire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) à l'environnement urbain et au développement durable.

Pour ce faire, les moyens, là encore, divergent. A Dunkerque (Nord), la direction générale des services techniques tient les manettes. A Marseille, une direction de la qualité de vie partagée a vu le jour. Ailleurs, l'impératif relève de la direction générale des services (DGS). «Je n'aurais pas accepté le poste s'il en avait été autrement», précise Renaud Layadi, auteur de «La région stratégique, le développement durable, un projet pour la Bretagne».

**Matière grise.** Les schémas d'organisation peuvent évoluer dans le temps. Du côté de Saint-Jean-de-Monts, l'objectif s'est appliqué en 2001-2004 aux seuls services techniques, davantage visés par le volet environnemental. Il a ensuite été étendu à tous les secteurs. La personne qui en assure le suivi appartient, depuis 2004, à la DGS. Les autres collectivités, qui d'emblée avaient privilégié une approche transversale, ont cherché à valoriser l'existant. Beaucoup faisaient œuvre de développement durable sans le savoir. Ainsi, ce service de >

## Le développement durable entraîne des mini-révolutions

■■■ maintenance sur patrimoine bâti des Deux-Sèvres qui avait créé une petite déchetterie en interne. «S'il est une ressource que nous avons dépensée sans modération, c'est bien la matière grise», se félicite Danièle Poliautre. L'adjointe au maire de Lille à la qualité de vie et au développement durable se trouve à l'origine d'un vaste appel à projets. Un agent d'une petite plate-forme de déchets coupe désormais sur place des arbres élagués. Un moyen d'éviter trop de transports inutiles. Une association de réinsertion se charge de la collecte du papier recyclé. Une autre sert de «ressourcerie». Elle fait évoluer les encombrants – les déchets de meubles, par exemple – du jetable au récupérable. «Nous avons réussi, je crois, à inoculer une sorte de virus, estime Danièle Poliautre. Nous espérons qu'il se développera un peu partout!»

**Mini-révolutions.** Des freins, pourtant, demeurent. Devant des approches techniques très établies, les chargés de mission peinent à se faire entendre. Les préjugés, eux aussi, ont la vie dure. Non, l'extinction d'un ordinateur ne menace pas sa pérennité. Non, le nouveau café équitable des machines n'est pas hors de prix. Non, le papier recyclé ne coûte pas plus cher que le classique. Des affichettes viennent rappeler les fondamentaux.

Les supports de communication interne résonnent du même écho. Dans les Deux-Sèvres, la publication mensuelle accompagnant les fiches de paies, aborde en deux pages (sur un total de six) une action en faveur du développement durable. L'intranet compte un vaste dossier consacré au même thème. Saint-Jean-de-Monts édite une let-



Danièle Poliautre, adjointe au maire à la qualité de vie et au développement durable.

LILLE

## Un cédérom distribué au personnel

Tout le personnel municipal l'a reçu. Le cédérom «Une mission quotidienne pour l'environnement et le développement durable» se veut pédagogique et ludique. Ses utilisateurs sillonnent un panorama presque enfantin. En cliquant sur les oiseaux et la rivière, non seulement ils obtiennent des informations sur l'effet de serre ou la maîtrise de l'eau, mais ils peuvent se lancer dans un petit jeu simple, reposant sur des questions ouvertes. Chacune des rubriques comporte des liens et des références juridiques. A la mairie, placée au centre du paysage, chacun reçoit des conseils pratiques. Les questions foisonnent : «Ai-je vraiment besoin d'une version papier d'un email ?» «Y a-t-il possibilité de regrouper les livraisons pour diminuer la quantité d'emballage ?» La plupart des préconisa-

tions aboutissent à des statistiques pertinentes. Toutes sont frappées au coin du bon sens : «Un moteur mal réglé de votre véhicule de service peut entraîner une surconsommation allant jusqu'à 50% en parcours urbain», «l'économie atteint jusqu'à 75% si on éteint, la nuit et le week-end, un appareil (ordinateur, imprimante, photocopieuse...) jusque-là allumé en permanence». «Nous nous inscrivons dans une perspective incitative», précise Danièle Poliautre, adjointe au maire à la qualité de vie et au développement durable. Au final, l'objet, qui existe aussi dans un format papier, se révèle simple et rapide à manier. Il permet également aux agents d'en savoir plus sur les initiatives de leur commune, avec, par exemple, la cartographie du bruit ou la mise en place d'économiseurs d'eau.

tre spécialisée. «Dans certains services, on constate des augmentations de plus de 25% de la consommation d'eau»: la mascotte, une étoile de mer dénommée Emma, fait la moue. Elle retrouve le sourire pour annoncer «une baisse de la consommation d'énergie de plus de 20%, pour les postes d'éclairage public équipés de régulateurs de tension». «Les angles d'attaque doivent évoluer en fonction des publics, conseille Michel Camy-Peyret. Au bout d'un moment, les messages uniques et simplificateurs du type "triez les métaux afin d'économiser l'équivalent d'une Tour Eiffel" ne fonctionnent plus.»

Sur le long terme, seule la volonté politique compte. Le 30 juin 2004, le maire, Jean-Claude Gaudin, a réuni plus de mille membres du personnel à l'Opéra de Marseille. «Il était important que les catégories C, qui représentaient 50% de ceux qui avaient participé à l'élan, se sentent reconnus», considère Jean-Charles Lardic. Danièle Poliautre, à Lille, a rencontré les syndicats avant chaque campagne.

Le développement durable entraîne des mini-révolutions. Saint-Denis a rompu avec ses traditions. Un système de management, environnemental certes, a vu le jour. La nécessité d'une implication dans la

démarche est intégrée dans les profils de poste et est évoquée lors des entretiens d'évaluation. Du coup, elle rejaillit de manière empirique sur les notations. «Intellectuellement, c'est très séduisant», juge Michel Camy-Peyret. Les chargés de mission interrogés se montrent un peu dubitatifs, préférant «manier la carotte plutôt que le bâton». Le Comité 21, qui leur offre assistance, constitue déjà un point d'ancrage. Certains, comme Jean Worms, espèrent qu'à terme il servira de base à la création d'un réseau national des chargés de mission du développement durable.

Jean-Baptiste Forray